

ORTHOPHONIE

Procédure et tarifs

1. Préparation au bilan orthophonique

Avant le premier rendez-vous :

- **Pour les enfants en classe de maternelle**, une consultation est nécessaire avec :
 - **Le pédiatre** pour un check-up général
 - **L'ORL** : audiométrie et examen du tympan. En France, il y a un dépistage systématique à la naissance, et un follow-up à 4 ans. Ces procédures sont plutôt rares en Thaïlande. La surdité, même passagère, entraîne des déficits linguistiques. Il faut donc en priorité vérifier que l'enfant entend bien avant d'effectuer le bilan orthophonique.

- **Pour les enfants en classe élémentaire**, une consultation est nécessaire avec :
 - **L'ophtalmologiste** : il est important de demander spécifiquement un « cycloplegic refraction test ». Les procédures en Thaïlande peuvent différer de celles en France, et ce test est crucial pour la passation du bilan de votre enfant. Votre enfant verra flou de près pendant environ 4h car les gouttes utilisées empêchent l'accommodation de l'œil afin de déterminer si une correction optique est nécessaire.
À l'issue de ces examens, nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir les tickets de réfraction (mesure des yeux) avant et après l'administration des gouttes.
Si nécessaire, nous vous réorienterons vers le professionnel de santé adapté pour la correction optique.
 - **L'ORL** : seulement s'il y a des difficultés d'articulation, de compréhension à l'oral, ou d'expression orale en général.
 - **Le pédiatre** pour un check up général (par exemple si l'enfant est souvent



fatigué : vérifier le sommeil et/ou les carences nutritionnelles).

- **Pour les enfants du secondaire**, une consultation est nécessaire avec :

- **L'ophtalmologiste** : il est important de demander spécifiquement un « cycloplegic refraction test ». Les procédures en Thaïlande peuvent différer de celles en France, et ce test est crucial pour la passation du bilan de votre enfant. Votre enfant verra flou de près pendant environ 4h car les gouttes utilisées empêchent l'accommodation de l'œil afin de déterminer si une correction optique est nécessaire.

À l'issue de ces examens, nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir les tickets de réfraction (mesure des yeux) avant et après l'administration des gouttes.



Ces bilans sont essentiels pour le diagnostic orthophonique de votre enfant et doivent être effectués au préalable. Nous vous recommandons de prendre rendez-vous dès votre inscription sur la liste d'attente afin de ne pas perdre de temps.

2. Déroulement du bilan orthophonique

- 1) **Entretien Parent(s)-Orthophoniste**, d'une durée de 30 minutes à 1h, est à réaliser les jours précédant la passation des épreuves de bilan. Il peut se dérouler par ZOOM ou au LFIB. Cet entretien, essentiel et obligatoire, permet à l'orthophoniste de recueillir les informations nécessaires afin de sélectionner les épreuves adaptées à votre enfant et analyser les résultats de manière appropriée.
- 2) **Passation des épreuves de bilan** : entre 1h30 et 4h selon le profil de l'enfant et les domaines investigués. Cette passation est répartie sur plusieurs créneaux et peuvent se dérouler pendant ou hors du temps scolaire. L'orthophoniste informera le corps enseignant et coordonnera le créneau horaire avec eux.
- 3) **Rédaction du compte-rendu de bilan**
- 4) **Recommandations basées sur les conclusions du bilan** : nécessité ou non d'une prise en charge orthophonique, recommandations pour les adaptations scolaires et aménagements en vue des épreuves du DNB ou du Baccalauréat, et bilans complémentaires.

Remarque : comptez généralement 3 à 5 semaines entre le début de la procédure (premier entretien) et la remise du compte-rendu écrit de bilan.

3. Tarifs du Service Orthophonie

2.1. Bilan

Le tarif du bilan orthophonique est fixé à 7000 THB, incluant toutes les étapes du bilan orthophonique décrites ci-dessus.

2.2. Séances

Durée de la séance	Tarif
30min	1300 THB
45min	2000 THB
1h	2600 THB

3. Organisation du suivi orthophonique

3.1. Fréquence et durée des séances d'orthophonie

La fréquence et la durée des séances sont décidées collégalement en fonction des recommandations de l'orthophoniste, des ressources financières de la famille, des disponibilités de l'enfant et de sa fatigabilité.

Quoi qu'il soit décidé à l'issue du bilan, ces paramètres peuvent être ajustés à tout moment de la thérapie, en fonction des facteurs mentionnés, de la motivation de l'enfant et de ses progrès.

3.2. Contenu des séances

La thérapie orthophonique s'articule autour de trois axes :

1) L'alliance thérapeutique :

La qualité de la relation Orthophoniste-Enfant est un facteur important de l'investissement de l'enfant dans sa thérapie, et donc, de ses progrès. Les techniques thérapeutiques ne sont efficaces que si l'enfant apprécie le temps passé en orthophonie.

L'alliance thérapeutique est donc travaillée dès le début et tout au long de la prise en soins.

2) L'éducation thérapeutique :

Il est crucial que l'enfant comprenne ses difficultés et leurs origines pour devenir acteur de sa thérapie. Sans cela, les techniques thérapeutiques risquent d'être inefficaces. Nous avons besoin que l'enfant comprenne les raisons qui sous-tendent son suivi orthophonique. L'éducation thérapeutique est donc un des premiers objectifs des séances d'orthophonie.

3) **La rééducation cognitive** : l'orthophoniste met en place des techniques de rééducation basées sur les neurosciences afin de faire progresser l'enfant dans les domaines identifiés par le bilan orthophonique.